



**Ouvrez
votre librairie
à Saint-Martin-de-Ré**

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ — APPEL À CANDIDATURES

INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

12bis rue Chay Morin — 17410 Saint-Martin-de-Ré

62 m² · 1 000 €/mois · aucun droit d'entrée · bail 3/6/9 · ouverture souhaitée en avril 2027

Dépôt des candidatures : jusqu'au 30 octobre 2026 à 16 h — mairie@17410.fr ou Mairie de Saint-Martin-de-Ré, Place de la République, 17410 Saint-Martin-de-Ré.

Renseignements et visites : secrétariat de la mairie, 05 46 09 38 98 — secretariat@17410.fr

L'ESSENTIEL

LE LOCAL

62 m²

+ 17 m² de réserve et sanitaire

LOYER MENSUEL

1 000 €

non assujettis à la TVA

DROIT D'ENTRÉE

Aucun

ni pas-de-porte — bail 3/6/9

OUVERTURE SOUHAITÉE

Avril 2027

local disponible au 1^{er} janvier 2027

SOMMAIRE

1. Un projet porté par la commune
2. Le local proposé
3. Des conditions d'installation favorables
4. L'activité attendue
5. Des activités connexes à hauteur de 20 %
6. Le profil recherché
7. Le projet à présenter
8. Une librairie au cœur de la vie locale
9. La viabilité économique du projet
10. Les conditions concrètes d'installation
11. Composition du dossier de candidature
12. Procédure de sélection
13. Critères de sélection
14. Calendrier prévisionnel
15. Modalités de dépôt

1. UN PROJET PORTÉ PAR LA COMMUNE

La commune de Saint-Martin-de-Ré souhaite favoriser l'installation durable d'une librairie indépendante et professionnelle au cœur de la commune, ouverte toute l'année.

Ce projet répond à une volonté de renforcer la diversité de l'offre commerciale de Saint-Martin-de-Ré, mais également de créer un lieu participant pleinement à la vie culturelle et à l'animation du territoire tout au long de l'année.

La commune souhaite ainsi permettre l'installation d'un professionnel du livre, capable de proposer une offre éditoriale de qualité, de conseiller et fidéliser une clientèle diversifiée et de faire de la librairie un lieu vivant, accessible aussi bien aux habitants permanents qu'aux résidents secondaires et aux visiteurs.

Afin de favoriser la réussite et la pérennité économique de ce projet, la commune a souhaité proposer des conditions d'installation favorables, avec notamment un loyer maîtrisé et l'absence de droit d'entrée ou de pas-de-porte.

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner le porteur de projet dont le parcours, les compétences, le projet commercial et culturel et la solidité économique correspondent le mieux à cette ambition.

2. LE LOCAL PROPOSÉ



Situation du local — 12bis rue Chay Morin, à deux pas du port de Saint-Martin-de-Ré.

ADRESSE	12bis rue Chay Morin — 17410 Saint-Martin-de-Ré
SURFACE	62 m ² de boutique + 17 m ² de réserve et sanitaire
DISPONIBILITÉ PRÉVISIONNELLE	1 ^{er} janvier 2027, pour une ouverture au public au plus tard le 1 ^{er} avril 2027

Un plan et des photographies du local pourront être annexés au présent appel à candidatures. Des visites seront organisées avant la date limite de dépôt des dossiers, selon les modalités précisées par la commune.

3. DES CONDITIONS D'INSTALLATION VOLONTAIREMENT FAVORABLES

Afin de permettre au futur libraire de consacrer prioritairement ses moyens au lancement et au développement de son activité, la commune propose les conditions suivantes :

TYPE DE BAIL	Bail commercial 3/6/9
LOYER MENSUEL	1 000 € non assujettis à la TVA
DROIT D'ENTRÉE / PAS-DE-PORTE	Aucun
TAXE FONCIÈRE, EAU ET ÉLECTRICITÉ	À la charge du preneur
DÉPÔT DE GARANTIE	1 mois de loyer
INDEXATION	Selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)

Ces conditions traduisent la volonté de la commune de favoriser l'installation d'un professionnel du livre et la pérennité d'une librairie ouverte à l'année à Saint-Martin-de-Ré.

4. L'ACTIVITÉ ATTENDUE

Le local est destiné prioritairement à l'exploitation d'une librairie indépendante et professionnelle ouverte à l'année. Le candidat devra s'engager à assurer une ouverture régulière, avec un objectif d'au moins **235 jours par an**, sans excéder **4 semaines de fermeture consécutive**.

La vente de livres devra constituer l'activité principale de l'établissement et représenter au minimum **80 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes**.

LA COMMUNE SOUHAITE NOTAMMENT QUE LA LIBRAIRIE PUISSE PROPOSER

- une offre éditoriale diversifiée et de qualité ;
- un véritable service de conseil ;
- la possibilité de commander des ouvrages ;
- une offre adaptée aux différentes clientèles du territoire ;
- une présence commerciale significative tout au long de l'année ;
- des animations et initiatives autour du livre et de la lecture.

La commune ne souhaite pas imposer un concept éditorial prédéfini : le candidat est invité à présenter sa vision de la librairie qu'il souhaite créer à Saint-Martin-de-Ré.

5. DES ACTIVITÉS CONNEXES / ANNEXES AUTORISÉES À HAUTEUR DE 20 %

Afin de permettre une diversification de l'offre et de contribuer à l'équilibre économique de l'établissement, le bail autorisera l'exercice d'activités connexes ou complémentaires dans la limite de **20 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes**.

Ces activités pourront notamment concerner :

- la papeterie et les articles d'écriture ;
- les jeux et jeux éducatifs ;
- les jeux et articles de plage ;
- les cartes, affiches et illustrations ;
- les souvenirs et objets en lien avec Saint-Martin-de-Ré, l'île de Ré, son patrimoine ou son identité ;
- plus généralement, des produits complémentaires cohérents avec l'univers et le positionnement de la librairie.

UNE RÈGLE SIMPLE

Ces activités doivent demeurer accessoires : **la vente de livres représente au minimum 80 % du chiffre d'affaires annuel HT**. Le candidat présente dans son dossier les activités complémentaires envisagées et leur part estimée dans son prévisionnel. Toute modification ultérieure devra être validée au préalable par la commune.

6. LE PROFIL RECHERCHÉ

La commune souhaite confier ce local à un professionnel disposant d'une expérience significative dans le métier du livre. Le candidat devra démontrer, par son expérience, son parcours et/ou sa formation, une réelle connaissance du métier et de son environnement professionnel.

SERONT NOTAMMENT APPRÉCIÉES

- l'expérience professionnelle en librairie ;
- la connaissance de la chaîne du livre et des relations avec les éditeurs, diffuseurs et distributeurs ;
- la maîtrise de la constitution et de la gestion d'un fonds ;
- la connaissance des problématiques de commandes, stocks et retours ;
- la capacité de conseil et de relation avec la clientèle ;
- les compétences commerciales et de gestion ;
- l'expérience en matière d'animations et d'événements autour du livre.

PREMIÈRE INSTALLATION : CANDIDATURES BIENVENUES

Une expérience antérieure de création, de reprise ou de direction d'une librairie sera naturellement prise en considération, mais ne constitue pas une condition nécessaire. **Un libraire salarié expérimenté souhaitant créer sa première librairie peut pleinement présenter sa candidature.**

La motivation, l'implication personnelle du candidat et sa volonté de s'inscrire durablement dans le projet seront également particulièrement appréciées.

Il n'y a pas de logement associé au commerce.

7. LE PROJET À PRÉSENTER

Le candidat présente librement le projet de librairie qu'il souhaite développer à Saint-Martin-de-Ré. Son dossier permettra notamment de comprendre :

SON CONCEPT

L'identité souhaitée pour la librairie, son positionnement, sa philosophie et les éléments différenciants du projet.

SON OFFRE ÉDITORIALE

Les principales catégories d'ouvrages proposées : littérature générale, jeunesse, bandes dessinées, essais, beaux livres, ouvrages régionaux, guides, littérature étrangère ou autres spécialités. Le candidat précisera également les services qu'il souhaite proposer, notamment en matière de conseil et de commande d'ouvrages.

LES CLIENTÈLES

Le projet devra prendre en considération les caractéristiques particulières de Saint-Martin-de-Ré et de l'île de Ré, avec une clientèle composée notamment d'habitants permanents, de résidents secondaires et de visiteurs de nationalités différentes.

LES ACTIVITÉS CONNEXES / ANNEXES

Le candidat présentera les activités complémentaires envisagées et leur cohérence avec le concept général de la librairie, dans la limite des 20 % du chiffre d'affaires HT autorisés.

SON ORGANISATION

- les périodes d'ouverture ;
- les jours et horaires envisagés ;
- l'organisation ;
- le fonctionnement global.

Une attention particulière sera portée à la capacité du projet à assurer une présence et une activité commerciale tout au long de l'année, y compris en basse saison.

8. UNE LIBRAIRIE AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

Au-delà de son activité commerciale, la commune souhaite que la future librairie devienne un acteur de la vie culturelle de Saint-Martin-de-Ré. Le candidat est invité à présenter les initiatives qu'il pourrait souhaiter développer, par exemple :

- rencontres avec des auteurs ;
- séances de dédicaces ;
- lectures ;
- ateliers jeunesse ;
- clubs de lecture ;
- événements littéraires ;
- partenariats avec les établissements scolaires ;
- collaborations avec les associations et acteurs culturels ;
- participation aux événements organisés sur la commune ou le territoire.

La commune restera attentive à la créativité du futur libraire dans la définition de ces actions.

9. LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU PROJET

La commune souhaite sélectionner un projet professionnel disposant des conditions nécessaires à son installation et à son développement dans la durée. Chaque candidat devra transmettre un **prévisionnel financier sur trois ans**, comprenant notamment :

- le chiffre d'affaires prévisionnel ;
- la part du chiffre d'affaires provenant de la vente de livres ;
- la part provenant des activités connexes / annexes ;
- les principales charges d'exploitation ;
- les frais de personnel éventuels ;
- les investissements nécessaires à l'ouverture ;
- le plan de financement initial ;
- l'apport personnel et/ou les autres financements envisagés ;
- un compte de résultat prévisionnel.

Compte tenu de la forte saisonnalité du territoire, les principales hypothèses retenues devront être explicitées.

CANDIDATS AYANT DÉJÀ EXPLOITÉ UNE LIBRAIRIE

Ils transmettront également, lorsqu'ils sont disponibles :

- leurs deux derniers comptes de résultat ;
- une présentation de la librairie concernée et de leur expérience de gestion.

Les informations économiques et financières communiquées seront utilisées dans le cadre de l'instruction des candidatures, sous réserve des règles légales applicables à la communication des documents administratifs.

10. LES CONDITIONS CONCRÈTES D'INSTALLATION

Le candidat précisera :

- sa disponibilité ;
- la date à laquelle il pourrait prendre possession du local ;
- la date prévisionnelle d'ouverture au public ;
- son organisation personnelle et professionnelle ;
- les éventuelles contraintes identifiées pouvant avoir une incidence sur la réalisation du projet.

Le candidat pourra préciser les dispositions déjà prises ou envisagées pour organiser son installation et signaler, s'il le souhaite, les éventuelles difficultés identifiées.

11. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Une lettre de motivation
2. Un curriculum vitae détaillé
3. Les formations, expériences et références professionnelles utiles
4. Une présentation détaillée du projet de librairie
5. Une présentation de l'offre éditoriale envisagée
6. Une présentation des éventuelles activités connexes / annexes
7. Les périodes, jours et horaires d'ouverture envisagés
8. Une présentation des animations et partenariats envisagés
9. Un prévisionnel financier sur trois ans
10. Un plan de financement
11. La répartition prévisionnelle du CA entre vente de livres et activités connexes
12. Pour les candidats ayant déjà exploité une librairie, les deux derniers comptes de résultat disponibles
13. La forme juridique envisagée pour l'exploitation
14. Le calendrier prévisionnel d'installation et d'ouverture
15. Tout document utile à la compréhension du parcours ou du projet

12. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidatures devront être reçues au plus tard le **30 octobre 2026 à 16 h** (cachet de la poste faisant foi). Elles seront examinées par une commission constituée par la commune de Saint-Martin-de-Ré. La sélection se déroulera en deux temps.

PREMIÈRE ÉTAPE — ANALYSE DES CANDIDATURES

Les dossiers recevables seront analysés selon les critères annoncés dans le présent appel à candidatures. À l'issue de cette analyse, la commission établira une présélection des candidats qu'elle souhaite rencontrer.

DEUXIÈME ÉTAPE — AUDITION

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant la commission. L'audition permettra notamment d'échanger sur :

- leur parcours et leur expérience ;
- leur vision du métier ;
- le concept proposé ;

- l'offre éditoriale ;
- le fonctionnement de la librairie ;
- le modèle économique ;
- les animations et partenariats envisagés ;
- les conditions et le calendrier d'installation.

La commune pourra solliciter toute précision ou pièce complémentaire nécessaire à la bonne compréhension d'une candidature.

13. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées sur **100 points**.

Expérience, compétences et maîtrise du métier de libraire	25 pts
Qualité, cohérence et faisabilité du projet de librairie	25 pts
Viabilité économique et financière	25 pts
Fonctionnement à l'année et contribution à la vie locale	25 pts
TOTAL	100 pts

14. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

PUBLICATION DE L'APPEL À CANDIDATURES

22 septembre 2026

VISITES DU LOCAL

Sur rendez-vous

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

30 octobre 2026 à 16 h

ANALYSE DES CANDIDATURES

Novembre 2026

AUDITIONS

Novembre 2026

CHOIX DU CANDIDAT

Semaine 49

SIGNATURE PRÉVISIONNELLE DU BAIL

Décembre 2026, pour une prise de possession des locaux au 1^{er} janvier 2027

OUVERTURE SOUHAITÉE DE LA LIBRAIRIE

Début avril 2027

15. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les candidatures devront être reçues par la commune au plus tard le **30 octobre 2026 à 16 h** (cachet de la poste faisant foi), avec la mention :

« **Appel à candidatures – Librairie de Saint-Martin-de-Ré** »

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

mairie@17410.fr

PAR COURRIER

Mairie de Saint-Martin-de-Ré
Place de la République
17410 Saint-Martin-de-Ré

UNE QUESTION ? UNE VISITE DU LOCAL ?

Secrétariat de la mairie — renseignements complémentaires et organisation des visites.

05 46 09 38 98

SECRETARIAT@17410.FR

Dépôt des candidatures : mairie@17410.fr — avant le 30 octobre 2026, 16 h.